



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

informatique

Question écrite n° 53129

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État chargé des sports sur le nombre de fichiers constitués au sein de son ministère, ainsi que des administrations et services en dépendant, qui font l'objet de déclarations auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ainsi que le prévoit la loi en pareille matière.

Texte de la réponse

Les données relatives au nombre de fichiers constitués au sein du secrétariat d'État aux sports qui font l'objet de déclarations auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ne sont à l'heure actuelle pas disponibles. La réorganisation récente de l'administration centrale du ministère de la santé et des sports et celle, prochaine, de ses services déconcentrés fournissent l'occasion de lancer auprès des services concernés une enquête portant sur les points soulevés. L'honorable parlementaire sera tenu informé des résultats de cette enquête dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53129

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6080

Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 10018